



LE MERCREDI 14 NOVEMBRE 2007

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À la première séance du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 14 novembre 2007, à 20 h, à laquelle sont présents :

René Langelier
Claude Auger
Claude Benoît
Dany Ouellet
Dominique Brière
Carl G. Simpson
Cécile Gauthier
Marc Carrière

Michel Tardif
Raymond Ménard
Marc Beaulieu
Jacinthe Brière
Sylvain Léger
Jean-Marc Lavoie
Alexandre Iracà

Les représentants du comité de parents :

Luc Trottier

Mathieu Dupont

Monsieur Jacques D'Août a motivé son absence.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, agente d'administration
Jasmin Bellavance, agent de communication

Le directeur général déclare la séance ouverte. Le président d'élection, monsieur Yves Lafleur, procède à l'assermentation des membres du conseil des commissaires, en conformité avec l'article 164 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c.E-2.3).

Le directeur général procède en outre à l'assermentation des représentants du comité de parents.

Résultats du scrutin scolaire du 4 novembre 2007							
C.E.	Candidates Candidats	Bulletins valides		Majorité	Électeurs inscrits	Votes exercés	Taux de participation
		Nombre	%				
1	René Langelier (Élu par acclamation)				1745		
2	Michel Tardif (Élu par acclamation)				1652		
3	Claude Auger (élu)	250	67,39%	129	2079	371	17,85%
	Gilles Gignac	121	32,61%				
4	Raymond Ménard (élu)	581	66,86%	293	2532	869	34,32%
	Louise Guillet	288	33,14%				
5	Claude Benoît (Élu par acclamation)				2160		
6	Marc Beaulieu (élu)	254	66,67%	127	1886	381	20,20%
	John Leduc	127	33,33%				
7	Dany Ouellet (Élu par acclamation)				2624		
8	Jacinthe Brière (élue)	217	64,58%	98	1920	336	17,50%
	Louise Vallières	119	35,42%				
9	Dominique Brière (Élu par acclamation)				1894		
10	Sylvain Léger (élu)	98	64,05%	43	2193	153	6,98%
	Michel Dambremont	55	35,95%				
11	Carl G. Simpson (Élu par acclamation)				2124		



Résultats du scrutin scolaire du 4 novembre 2007							
C.E.	Candidates Candidats	Bulletins valides Nombre	%	Majorité	Électeurs inscrits	Votes exercés	Taux de participation
12	Jacques D' Août (élu)	107	74,31%	70	1969	144	7,31%
	Diane Prénoveau	37	25,69%				
13	Jean-Marc Lavoie (élu)	190	51,08%	8	1847	372	20,14%
	Jocelyn Fréchette	182	48,92%				
14	Cécile Gauthier (Élue par acclamation)				2426		
15	Louis-Georges Désaulniers (élu)	147	65,33%	69	2477	225	9,08%
	Estelle Séguin	78	34,67%				
16	Alexandre Iracà (Élu par acclamation)				2412		
17	Marc Carrière (élu)	205	72,18%	126	1945	284	14,60%
	Joanne Mayer	79	27,82%				

Mathieu Dupont, représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire

Luc Trottier, représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 11 (2007-2008)

Attendu les termes de l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE monsieur le commissaire Claude Auger agisse à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 12 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOTE PAR TÉLÉPHONE – AUTORISATION

RÉSOLUTION 13 (2007-2008)

Attendu les termes de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3) ;

Attendu les termes du Règlement c.c.r.20 2004 ayant pour titre : «Règlement relatif à la participation d'un commissaire, par un moyen électronique, à une séance du conseil des commissaires »;

Attendu que monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers souhaite participer à la première séance du conseil des commissaires par l'intermédiaire du téléphone ;

Attendu que monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers a transmis par courriel une demande à la secrétaire générale, madame Line Allaire, le 7 novembre 2007 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;



QUE monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers soit autorisé à participer à la première séance du conseil des commissaires par l'intermédiaire du téléphone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Bien qu'ayant été autorisé, monsieur Louis-Georges Désaulniers n'a pas participé à la première séance du conseil des commissaires.

NONIMATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 14 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE monsieur Jasmin Bellavance soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Bellavance procède à la lecture du document ayant pour titre : «Modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil des commissaires».

NOMINATION DES SCRUTATEURS

RÉSOLUTION 15 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE les deux représentants du comité de parents, messieurs Mathieu Dupont et Luc Trottier, soient nommés scrutateurs pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le président d'élection invite les personnes intéressées à la présidence du conseil des commissaires à se présenter.

Mise en candidature :

- Monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Ayant une seule candidature, le président d'élection déclare monsieur Alexandre Iracà élu président du conseil des commissaires.

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 16 (2007-2008)

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail précédent la première séance du conseil des commissaires ;

Attendu les termes de l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE monsieur le commissaire Alexandre Iracà soit nommé président du conseil des commissaires pour le présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Monsieur le commissaire Alexandre Iracà fait une brève allocution relativement au nouveau mandat qui lui est confié.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le président d'élection invite les personnes intéressées à la vice-présidence du conseil des commissaires à se présenter.

Mises en candidatures :

- Monsieur le commissaire Marc Beaulieu
- Monsieur le commissaire Sylvain Léger
- Monsieur le commissaire Raymond Ménard

VOTE SECRET

RÉSOLUTION 17 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE le vote soit secret ;

QUE le nombre de votes obtenus par les candidats ne soient pas donné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs Mathieu Dupont et Luc Trottier agissent à titre de scrutateurs.

Suite au premier tour, le nom de monsieur le commissaire Marc Beaulieu est retiré.

Suite au deuxième tour, monsieur le commissaire Sylvain Léger est élu vice-président du conseil des commissaires.

NOMINATION À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 18 (2007-2008)

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail précédent la première séance du conseil des commissaires ;

Attendu les termes de l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE monsieur Sylvain Léger soit nommé vice-président du conseil des commissaires pour le présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà prend son siège à titre de président du conseil des commissaires.

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 19 (2007-2008)

Attendu les termes de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;



Que la secrétaire générale ou toute autre personne la remplaçant soit dispensée de la lecture du procès-verbal du conseil des commissaires pourvu qu'une copie ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

RÉSOLUTION 20 (2007-2008)

Attendu que les chèques et effets bancaires requièrent deux signatures, le tout selon les usages en vigueur;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE les chèques et les effets bancaires émis par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soient signés par le président du conseil des commissaires et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION D'ORIENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES LES 30 NOVEMBRE, 1^{ER} ET 2 DÉCEMBRE 2007, À L'AUBERGE VICEROY, À MONTPELLIER - AUTORISATION

RÉSOLUTION 21 (2007-2008)

Attendu qu'il est important que le conseil des commissaires tienne une session d'orientation les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2007;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ladite activité ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE le conseil des commissaires tienne une session d'orientation les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2007, à l'Auberge Viceroy, à Montpellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS – Demandes de monsieur le commissaire Claude Auger

8.1 École Centrale – demandes de choix d'école –vs- transport de certains élèves du rang Ste-Augustine ;

Note : Monsieur le commissaire Claude Auger communiquera avec le directeur général à ce sujet.

8.2 Conseil d'établissement de l'école Centrale – modification au nombre de représentants.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE CENTALE – NOMBRE DE REPRÉSENTANTS – MODIFICATION

RÉSOLUTION 22 (2007-2008)

Attendu les dispositions de l'article 44 de la Loi sur l'instruction publique ;

Attendu la résolution AG 03 07-08 adoptée lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 septembre 2007, à l'école Centrale, demandant à la Commission scolaire de considérer la diminution de deux représentants au conseil d'établissement ;

Attendu que les groupes concernés ont été consultés et qu'ils sont en accord avec la demande;



Attendu la recommandation du directeur de l'école et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Claude Auger ;

QU'à compter de l'année 2007-2008, le nombre de représentants au conseil d'établissement de l'école Centrale, à Notre-Dame-de-la-Paix, soit fixé comme ci-après décrit :

- 2 parents
- 2 membres du personnel (1 enseignant – 1 soutien)
- 1 représentant de la communauté

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers :

8.3 Monsieur le commissaire Raymond Ménard - Présence de la directrice du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, madame Josette Boudreau, lors de la rencontre du comité consultatif de gestion

8.4 Lors du 5^e Gala de la Chambre de commerce de la Vallée-de-la-Petite-Nation tenu le 10 novembre 2007, à Montebello, le prix de la Relève entrepreneuriale et/ou nouvelle entreprise a été remporté par monsieur le commissaire Michel Tardif pour son entreprise «Les Jardins d'Emmarocalles». Des félicitations sont adressées par le président.

La Commission scolaire était en nomination dans deux catégories mais n'a remporté aucun prix.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 23 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 décembre 2007, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren est, à Gatineau.

Il est 21 h 35.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale